



Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation Médecins Sans Frontières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Médecins Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes « 6. Principes, règles et méthode du CROD » et « 7. Compte d'emploi des ressources » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

Joël Fusil

ETATS FINANCIERS FONDATION MSF

31 décembre 2021



LA FONDATION
Terrain d'innovations.

En millier d'euros	ACTIF				PASSIF		
	Brut	Amort.	Net 2021	Net 2020	2021	2020	
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	32	32	0	0	Dotation initiale	807	807
Immobilisations en cours					Dotation statutaire	47	47
Immobilisations incorporelles	32	32	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	854	854
Terrains	3 349		3 349	3 349	Réserves d'investissement	3 834	4 055
Constructions	14 313	4 882	9 432	4 977	Fonds Générosité Publique	2 222	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 033	3 536	4 497	1 888	Autres réserves	285	1 814
Immobilisations en cours	118		118	7 300	Réserve	6 341	5 869
Immobilisations corporelles	25 814	8 418	17 396	17 514	Report à nouveau	0	358
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	100		100	0	Excédent ou déficit de l'exercice	201	115
Autres	5		5	5	Situation nette	7 396	7 195
Immobilisations financières	5		5	5	Subventions d'investissement	1 229	1 292
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	25 952	8 450	17 502	17 519	TOTAL FONDS PROPRES	8 625	8 486
					Fonds reportés liés aux legs ou donations	124	0
					Fonds dédiés	695	957
					TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	819	957
					Provisions pour risques	0	0
					Provisions pour charges	1	0
					TOTAL PROVISIONS	1	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	137		137	3	Emprunts et dettes financières diverses	6 000	6 000
Créances sur entités du groupe MSF France	137		137	3	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 589	7 073
Créances sur entités du mouvement MSF	0		0	0	Dettes sur entités du groupe MSF France	6 638	6 205
Clients et comptes rattachés	0		0	0	Dettes sur entités du mouvement MSF	31	3
					Dettes fournisseurs	920	865
Créances reçues par legs ou donations	30		30	0	Dettes des legs ou donations	6	0
Autres créances	7		7	330	Dettes fiscales et sociales	345	212
Créances	173		173	333	Autres dettes	127	168
Valeurs mobilières de placement	4 269		4 269	3 971	Autres dettes	0	37
Disponibilités	1 532		1 532	1 308	Grants à reverser	127	131
Charges constatées d'avance	36		36	60	Dettes	14 068	13 453
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 010		6 010	5 673	Produits constatés d'avance	0	323
Ecarts de conversion actif	1		1	27	TOTAL DETTES	14 068	13 776
TOTAL ACTIF	31 962	8 450	23 512	23 220	Ecarts de conversion passif	0	0
					TOTAL PASSIF	23 512	23 220

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE
en milliers d'euros

		2021	2020
Ventes de biens et services		592	505
Produits de tiers financeurs		2 640	3 116
Ressources liées à la générosité du public		2 317	2 576
Dons manuels		2 111	2 224
Mécénats		199	163
Legs, donations et assurances-vie		7	189
Contributions financières		323	540
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		0	0
Utilisations des fonds dédiés		345	117
Autres produits		112	100
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	3 689	3 839
Autres achats et charges externes		1 013	1 041
Aides financières		261	354
Impôts, taxes et versements assimilés		143	117
Salaires et traitements		930	700
Charges sociales		436	317
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		669	565
Dotations aux provisions		1	0
Reports en fonds dédiés		84	673
Autres charges		21	27
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	3 557	3 796
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	(I - II)	132	43
Autres intérêts et produits assimilés		8	9
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	(III)	8	9
Différence négatives de change		1	1
TOTAL CHARGES FINANCIERES	(IV)	1	1
2. RESULTAT FINANCIER	(III - IV)	7	9
3. RESULTAT COURANT avant impôts	(I - II + III - IV)	139	52
Sur opérations en capital		63	63
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	(V)	63	63
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VI)	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	(V - VI)	63	63
TOTAL DES PRODUITS	(I + III + V)	3 760	3 911
TOTAL DES CHARGES	(II + IV + VI + VII + VIII)	3 558	3 796
EXCEDENT OU DEFICIT		201	115
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Prestations en nature		0	1 536
TOTAL		0	1 536
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Prestations en nature		0	1 536
TOTAL		0	1 536

ANNEXES 2021

DES COMPTES SOCIAUX

DE LA FONDATION MSF

(EN K EUROS)

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La construction du Centre Jacques Pinel (CJP), nouvel espace de formation de MSF à Mérignac, s'est achevée en 2021. L'exploitation du site a commencé en septembre de la même année avec l'organisation des premières formations. La mise en service effective sur le dernier trimestre 2021 des immobilisations du CJP d'un montant de 5.6 Millions d'euros a généré une charge de dotation aux amortissements de 95 milliers d'euros dans les comptes annuels.

2. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

La Fondation Médecins Sans Frontières est née à l'initiative de l'Association MSF. Elle abrite depuis 1999 une structure unique dans le monde des ONG : le Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) qui anime le débat sur les enjeux, les contraintes, les limites et partant, les dilemmes de l'action humanitaire.

Depuis 2015, La Fondation MSF ancre son action dans le changement de pratiques à grande échelle. Pour atteindre cet objectif, ses projets se concentrent sur trois domaines principaux :

- Innovation technologique : elle développe des solutions aux problèmes de terrain basée sur des innovations technologiques,
- Recherche médicale appliquée : pour valider de nouveaux protocoles médicaux, elle soutient la recherche médicale menée par d'autres acteurs institutionnels. Ces recherches, réalisées sur le terrain, sont choisies pour leur potentiel transformatif,
- La connaissance humanitaire : au sein de La Fondation, le CRASH vise à stimuler le débat et la réflexion critique sur les pratiques de terrain et plus généralement sur le monde humanitaire.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :

- Le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement 2016-07 du 04 novembre 2016.

L'activité de la Fondation est intégrée à 100% dans les comptes combinés du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans les comptes combinés de Médecins Sans Frontières International, appelé Mouvement MSF

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Les durées d'amortissement pratiquées sont présentées dans le tableau ci-dessous par composant .

Terrains	Non amorti
Structure / Façade	15 - 60
Constructions	20
Agencements/Aménagements	10 - 30
Honoraires sur travaux*	40
Installations générales	10 - 30
Equipements techniques	5 - 30
Matériel de bureau	5
Matériel informatique	5
Mobilier de bureau	5

*Les honoraires sur travaux, considérés comme accessoires à l'actif principal sont enregistrés en immobilisations corporelles. Il a été choisi, compte tenu de leur caractère transversal, de ne pas les ventiler sur les actifs principaux mais de les identifier comme composant à part entière amortissable sur la durée moyenne des principaux composants soit 40 ans.

3.2 Libéralités

Les biens et dettes reçus par legs, y compris les frais notariés, sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'Administration, en l'absence de condition suspensive.

En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de

transfert des titres ;

- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transféré y compris des frais de notaires afférents ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

Le montant des produits non encore encaissés à la clôture de l'exercice est neutralisé par une charge équivalente dont la contrepartie est un passif au bilan dans la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont apurés au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie un produit d' « Utilisation de fonds reportés ».

Les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, qui surviennent après la date d'acceptation sont directement inscrits en compte de résultat dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations » sans qu'ils viennent amender les sommes inscrites au bilan.

Sur décision du Conseil d'Administration de la Fondation, les valeurs des actifs et des passifs du legs ou de la donation, valorisés et comptabilisés à la date d'acceptation, peuvent être corrigés sur la base d'informations obtenues postérieurement à la date d'acceptation de la libéralité. Les montants inscrits en fonds reportés au titre de cette libéralité s'en trouveront corrigés d'autant.

En cas de perte de valeur des éléments d'actifs non réalisés, des dépréciations sont constatées.

Enfin, la gestion temporaire d'un bien légué ou donné, entraîne la comptabilisation en résultat d'exploitation des loyers perçus et des charges de fonctionnement correspondantes.

3.3 Créances

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non-recouvrement.

3.4 Grants

La Fondation présente à son actif la rubrique « Grants à recevoir » et à son passif la rubrique « Grants à reverser ». Ces rubriques comptabilisent les versements attendus d'autres entités MSF ou à faire à d'autres entités MSF. Ces flux sont encadrés par des conventions et décisions des Conseils d'Administration respectifs des entités MSF concernées.

3.5 Valeurs mobilières de placement

En cours d'exercice, la comptabilisation des plus ou moins-values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'effectue selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». En fin d'exercice la Fondation vend et rachète immédiatement ses placements afin de les valoriser au dernier cours connu à la date de la clôture de l'exercice.

3.6 Conversion des devises étrangères

Les créances en devises et les dettes en devises sont valorisées aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de conversion qui, en cas de perte latente, impliquent la comptabilisation d'une provision pour pertes de change.

Les placements souscrits en devises étrangères, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) sont valorisés aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de change passés en gains et/ou pertes de change au compte de résultat.

3.7 Disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes de banques et de caisses.

Les dons reçus en chèques jusqu'à fin janvier de l'année suivante et datés de l'année de clôture, sont rattachés aux recettes de l'exercice clos et inscrits en dons remis à l'encaissement à la clôture de l'exercice.

3.8 Fonds propres

Les fonds propres se composent :

- De la dotation initiale de la Fondation MSF ;

La dotation initiale est considérée comme un ensemble d'actifs non consommables et aliénables classée dans un compte unique. La dotation initiale d'un montant de 807 K euros se ventile à l'actif sur les comptes immobilisations corporelles pour 459 K euros et en valeurs de placement pour 347 K euros. Les immobilisations inscrites à la dotation correspondent à l'acquisition en 1992 d'une partie du site logistique de Bordeaux financée, avec l'autorisation administrative de la Préfecture de Paris, par aliénation d'une partie des titres composant la dotation initiale de la Fondation.

- De la dotation statutaire de la Fondation MSF ;

Selon l'article 12 des statuts de la Fondation, est prévue la constitution d'une dotation statutaire accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration.

- Des réserves d'investissement ;

Elles correspondent aux fonds issus de la générosité du public reçus des sections du mouvement Médecins Sans Frontières pour les agrandissements successifs du site logistique de MSF situé à Mérignac en France et exploité par MSF Logistique. Elles ont donc comme contrepartie des immobilisations corporelles. Elles sont mouvementées par affectation du résultat en fin d'exercice, à la hausse lors de nouveaux financements et à la baisse pour la part des dotations aux amortissements des actifs financés. Elles matérialisent ainsi la valeur nette comptable des immobilisations financées par ces tiers.

- De fonds de générosité du public ;

Le fonds de générosité du public correspond au montant des fonds non affectés et non utilisés issus de la générosité du public tel que présenté dans le Compte d'Emploi des Ressources.

- Des autres réserves ;

Elles sont mouvementées de l'affectation du résultat de l'année précédente.

Le résultat de la Fondation MSF dégagé à la clôture de l'exercice est affecté par décision du Conseil d'administration :

- À la dotation statutaire selon les dispositions décrites dans les statuts de la Fondation Au fonds de générosité du public à hauteur des fonds issus de la générosité du public non affectés et non utilisés présentés dans le CER ;
 - Aux réserves d'investissement pour la part relative à l'amortissement annuel des agrandissements du site de Bordeaux, et aux nouveaux financements reçus ;
 - Aux autres réserves pour le solde.
- Des subventions d'investissement ;

Elles concernent les subventions attribuées par des organismes publics qui ont financé l'agrandissement du site de Mérignac. Les subventions d'investissement sont enregistrées au passif du bilan dès notification de la décision d'attribution à la Fondation et en fonction de leur affectation aux biens. Une reprise des subventions au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement des biens acquis ou créés au moyen de la subvention, pour un montant proportionnel aux dotations aux amortissements des immobilisations ainsi financées.

3.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018. Lorsque des fonds sont affectés par des testateurs, des donateurs, des fondateurs ou des tiers à des projets définis, la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés ». Ceci matérialise comptablement l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

3.10 Provisions pour risques

La Fondation applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (CRC n°2000-06). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant ne peuvent être déterminés précisément.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si la Fondation a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de l'analyse de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

3.11 Présentation du compte de résultat

Le modèle de compte de résultat adopté par la Fondation est conforme au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.12 Résultat financier

Le résultat financier sur les valeurs mobilières de placement est comptabilisé conformément aux règles relatives à la détermination des plus ou moins-values réalisées et des moins-values latentes précisées au point 3.5 "Valeurs mobilières de placement" et 3.6 "Conversion des devises étrangères".

Le résultat financier sur les opérations de change provient de l'effet de la réévaluation au cours de clôture des comptes de banque et caisse en devises étrangères,

Les écarts de change générés lors du règlement des créances et des dettes en devises en raison des différences de taux de change constituent des charges et produits d'exploitation.

3.13 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne représentent pas un montant significatif. Elles ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de la Fondation ("Engagements en matière de pensions et de retraites").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à projeter les droits acquis par chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de : 62 ans
- Taux moyen d'augmentation de salaire : 1.6 %
- Taux d'actualisation : 0.98 %
- Taux moyen de rotation du personnel de 0 %
- Taux de charges sociales : 58.55%

3.14 Régime fiscal

La Fondation reconnue d'utilité publique n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités.

4. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Détail de l'actif

Détail des immobilisations et des amortissements

En milliers d'euros	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS					
	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Montant brut en fin d'exercice	Cumul en début d'exercice	Dotations	Reprises	Reclassement	Cumul en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Concessions/licences	32				32	32				32	0
Immobilisations incorporelles	32	0	0	0	32	32	0	0	0	32	0
Terrains	3 349			0	3 349	0				0	3 349
Constructions	9 532			4 782	14 313	4 555	326			4 882	9 432
Installations et divers, aménagements	5 064			2 624	7 688	3 176	315			3 491	4 197
Matériel, mobilier, informatique	18	88		240	345	18	27			45	300
Immobilisations en cours	7 300	463		-7 645	118					0	118
Immobilisations corporelles	25 263	551	0	0	25 814	7 749	669	0	0	8 418	17 396
TOTAL	25 295	551	0	0	25 846	7 781	669	0	0	8 450	17 396

La Fondation est propriétaire de la base logistique et du centre de formation de Médecins Sans Frontières à Mérignac, loués et exploités respectivement par l'Association MSF Logistique pour ses activités de Supply Chain (achat, approvisionnement, stockage, assemblage en kit, préparation de commandes, transport jusqu'au terrain) et par l'Association MSF pour la formation de ses équipes.

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Au 31 décembre 2021, les actifs de la Fondation comprennent des biens immobiliers légués et non encore cédés d'une valeur totale estimée à 100 K euros.

Voir règles et méthodes : 3.2

Créances sur entités du groupe MSF France

L'ensemble de cette créance est à moins d'un an.

Autres créances

En milliers d'euros	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net
Fournisseurs débiteurs	1		1
Organismes sociaux	1		1
Etats, Impôts & Taxes Assimilées	5		5
Débiteurs divers	0		0
Autres créances	7	0	7
TOTAL	7	0	7

Valeurs de placement et disponibilités

Le portefeuille de placements de la Fondation au 31 décembre 2021 est constitué de 2 livrets d'épargne Euros pour une valeur comptable de 4 269 K euros. Ce montant comprend la part de la dotation initiale pour une valeur de 347 K euros.

Les 1 532 K euros de disponibilités de la Fondation incluent les disponibilités de la Fondation abritée « FIFHA – Fondation Innovators For Humanitarian Action » pour 342 K euros et 231 K euros de dons à l'encaissement.

En milliers d'euros	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net
Compte livret	4 218		4 218
Livret A	51		51
Valeurs mobilières de placement et assimilés	4 269	0	4 269
Banques et CCP - Fondation MSF	959		959
Banques et CCP - Fondation Abritée - FIFHA	342		342
Dons à l'encaissement - Fondation MSF	191		191
Dons à l'encaissement - Fondation Abritée - FIFHA	40		40
Disponibilités	1 532	0	1 532

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 36 K euros. Elles concernent les assurances dommages ouvrage et travaux, souscrites pour le chantier immobilier de Mérignac.

4.2 Détail du passif

Détail des fonds propres

	Montant en début d'exercice		Affectation du résultat de l'exercice précédent		Augmentation		Diminution ou consommation		Montant en fin d'exercice avant affectation du	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
<i>En milliers d'euros</i>										
Dotation initiale	807	0	0	0	0	0	0	0	807	0
Dotation statutaire	47	0	0	0	0	0	0	0	47	0
Fonds propres sans droit de reprise	854	0	0	0	0	0	0	0	854	0
Réserves d'investissement	4 055	4 055	-221	-221	0	0	0	0	3 834	3 834
Fonds de Générosité Publique	0	0	2 222	2 222					2 222	2 222
Autres réserves	1 814	1 666	-1 529	-1 666	0	0	0	0	285	0
Réserves	5 869	5 721	473	335	0	0	0	0	6 341	6 056
Report à nouveau	358	0	-358		0	0		0	0	0
Résultat GP	128	128	-128	-128	730	730	0	0	730	730
Résultat NON GP	-14		14		-529				-529	
Résultat GP / NON GP	115	128	-115	-128	201	730			201	730
Subventions d'investissement	1 292	0			0	0	63	0	1 229	0
TOTAL	8 486	5 849	0	207	201	730	63	0	8 625	6 787

Non GP / GP : ressources non issues de la générosité du public / générosité du public

Les fonds propres d'ouverture s'élèvent à 8 486 K euros dont 5 849 K euros liés à la générosité du public (GP) telle que définie par le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables.

Les ressources reportées liées à la GP en fin d'exercice telles que calculées dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public s'élèvent à 2 914 K euros. Ces 2 914 K euros correspondent à 2 222 K euros disponibles à l'ouverture de l'exercice majorés de l'excédent annuel de GP de 730 K euros et minorés de la part de GP utilisée à hauteur de 38 K euros pour financer les investissements de l'exercice. Ainsi le montant de GP additionnel généré sur l'exercice 2021 s'élève à 692 K euros.

Réserves d'investissement

	Montant net en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Part d'affectation du résultat N-1	Montant net en fin d'exercice
<i>En milliers d'euros</i>				
Dons privés collectés en France	36		-1	35
Financement MSF USA	139		-6	134
Financement MSF SUISSE	34		-1	32
Financement MSF France	316		-13	304
INVESTISSEMENT DE 2003 POUR EXTENSION DU SITE DE MERIGNAC*	525	0	-21	505
Financement MSF USA	2 099		-120	1 979
Financement MSF SUISSE	700		-40	660
Financement MSF Espagne	731		-40	691
INVESTISSEMENT DE 2011 POUR EXTENSION DU SITE DE MERIGNAC*	3 530	0	-200	3 330
TOTAL	4 055	0	-221	3 834

* Le site de Mérignac s'entend de la plateforme logistique de MSF exploitée et louée par l'Association MSF Logistique à la Fondation.

Le résultat affecté par décision du Conseil d'Administration en diminution des réserves d'investissement matérialise la consommation des financements au prorata de leur contribution au projet initial.

Subventions d'investissement

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Quote part virée au résultat	Montant en fin d'exercice
Subvention du Conseil Général de Bordeaux	377	-18	359
Subvention du Conseil Régional de Bordeaux	397	-18	379
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux	379	-18	361
Subvention de la Ville de Mérignac	116	-5	110
Subvention du fonds européen de développement régional FEDER	22	-3	19
TOTAL	1 292	-63	1 229

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat. au rythme des amortissements pratiqués sur les immobilisations qu'elles ont financées.

Fonds reportés liés aux legs ou donation

Les fonds reportés représentent le montant du futur produit des legs et donations. Ils seront soldés au moment de la réalisation du bien de la succession ou de la donation. Ils s'élèvent à 124 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Fonds dédiés

	Source	Montant en début d'exercice	Reports	Utilisations			Montant en fin d'exercice	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
				Montant global	Dont remboursements	Transferts		
En milliers d'euros								
Projet Antibio	Autres fonds privés	203	0	75	0	0	128	0
COVID	Générosité du public	464	0	270	0	0	194	0
Fondation Innovators For Humanitarian Action (FIFHA)	Générosité du public	289	84	0	0	0	373	0
TOTAL		957	84	345	0	0	695	0
<i>Dont Générosité du public</i>		<i>754</i>	<i>84</i>	<i>270</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>567</i>	<i>0</i>
<i>Dont Autres fonds privés</i>		<i>203</i>	<i>0</i>	<i>75</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>128</i>	<i>0</i>

Au 31 décembre 2021, les fonds dédiés qui seront utilisés en 2022 sont constitués de 128 K euros reçus de la Fondation Tides pour le projet Antibio, de 373 K euros versés par la Fondation abritée « FIFHA – Fondation Innovators For Humanitarian Action » pour ses activités futures et de 194 K euros affectés aux activités Covid de la Fondation déployées dans le cadre du système Alerte – épidémies pour détecter et réagir aux épidémies de maladies infectieuses.

Provisions pour charges

En 2021, la provision pour charge d'exploitation concerne une perte de change latente, suite aux réévaluation des dettes et créances en devises.

Détail du passif exigible

Emprunts et dettes financières diverses

Il s'agit du financement de 6 000 Keuros octroyé par l'Association MSF pour l'extension de la plateforme logistique exploitée par l'Association MSF Logistique, conformément à l'accord du 11 avril 2008.

Dettes sur entités du groupe MSF-France

	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
<i>En milliers d'euros</i>		
Versement par l'Association MSF pour travaux 2018	5 771	5 771
Versement par l'Association MSF pour le compte de MSF Logistique	165	165
Versement par l'Association MSF pour travaux 2021	0	423
AVANCES DE TRESORERIE PAR MSF ASSOCIATION	5 936	6 359
Association MSF	195	164
Epicentre	75	115
FACTURES À PAYER	270	279
TOTAL Dettes sur entité du groupe MSF France	6 205	6 638

Hormis les avances de trésorerie faite par l'Association MSF, l'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

La trésorerie avancée par l'Association MSF concerne :

- Pour les travaux commencés en 2018, l'aménagement du Centre Jacques Pinel dédié à la formation des métiers de l'humanitaire,
- L'aménagement des bureaux et espaces de travail de l'Association MSF Logistique pour le compte de laquelle l'Association MSF avance les fonds à la Fondation.

Dettes fournisseurs

	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
<i>En milliers d'euros</i>		
Fournisseurs	86	83
Fournisseurs facture à recevoir	778	837
TOTAL	865	920

Les factures à recevoir concernent principalement les travaux immobiliers en cours à Mérignac.

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Impôts et taxes, versements assimilés	11	12
Personnel	4	26
Organismes sociaux	57	93
Provisions congés payés, CET, précarité	140	214
TOTAL	212	345

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Autres dettes

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Bourses à verser	37	0
Grant Epicentre à verser	131	127
TOTAL	168	127

Le financement à Epicentre concerne le projet d'étude Fièvre Jaune.

4.3 Détail du compte de résultat

Les produits et charges ventilés par nature, sont présentés dans le compte de résultat.

Les charges d'exploitation incluent les aides financières qui correspondent principalement au financement que la Fondation consacre à la recherche scientifique sur le vaccin contre la fièvre jaune. Les bénéficiaires de ces financements sont les suivants :

En milliers d'euros		Montant
Bénéficiaires du financement	Objectif du financement	
Individus	Bourses d'études	131
Association Epicentre	Vaccin fièvre jaune	127
TOTAL		259

Le résultat financier est excédentaire de 7 K euros.

Le résultat exceptionnel de 63 K euros est constitué principalement de la reprise en compte de résultat des subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation.

Le résultat net est bénéficiaire de 201 K euros, comprenant une perte de 55 K euros générés par l'activité immobilière tandis que l'activité courante a généré un gain de 257 K euros.

L'activité immobilière correspond à la gestion patrimoniale du site de Bordeaux (Mérignac).

Les charges sont très majoritairement constituées de dotations aux amortissements du site et les produits comprennent les revenus de sa location ainsi que la part de subvention d'investissement reprise au compte de résultat.

En milliers d'euros	Activités immobilières	Activités opérationnelles	Montant
Produits	711	3 049	3 760
Charges	766	2 792	3 558
Résultat	-55	257	201
Résultat hors dotations aux amortissements	613	257	201

L'activité immobilière est structurellement déficitaire en raison des annuités d'amortissement des actifs dont le financement a été comptabilisé en produit, en une fois, à leur encaissement. Or ce décalage temporel entre produit de financement des actifs et charges d'amortissement de ces mêmes actifs, l'activité immobilière dégage un bénéfice de 613 K euros.

Le résultat des activités opérationnelles de la Fondation est bénéficiaire de 257 K euros.

4.4 Engagements hors bilan

Engagements donnés en euros	Montant en fin d'exercice
Association MSF - reversement loyer	1 350
SCI MSF - Location des surfaces 14/34 avenue Jean Jaurès	50
Engagement en matière de pensions et de retraite	170
TOTAL	1 570

Engagements reçus en euros	Montant en fin d'exercice
MSF Association - Location du Centre Jacques Pinel à Mérignac	680
MSF Logistique - Location des surfaces à Mérignac	1 350
MSF Association - Location Chartreuse à Mérignac	49
TOTAL	2 079

Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice représentent un montant non significatif de 170 K euros.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes de la Fondation.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Honoraires de commissariat aux comptes

Le montant des honoraires du cabinet ERNST & YOUNG au titre de l'exercice 2021 s'élève à 13 K euros hors taxes.

5.2 Effectif

L'effectif moyen de la Fondation MSF sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 est de 13.88 exprimé en Equivalent Temps Plein.

5.3 Contributions volontaires en nature

Aucune contribution volontaire en nature n'est à reporter sur l'exercice clos au 31 décembre 2021.

5.4 Conseil d'administration

La Fondation MSF est administrée par un conseil d'administration dont aucun membre n'est rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur.

5.5 Les trois premières rémunérations versées sur l'exercice

Le cumul annuel des trois premières rémunérations versées en 2021 par la Fondation MSF s'élève à 223 K euros.

Ces rémunérations correspondent aux salaires, aux congés payés et indemnités versés dans le cadre d'éventuels départs.

Source : D.S.N (Déclaration Sociale Nominative)

Rémunération brute mensuelle des 3 premiers postes de la grille des salaires

Dr Jean-Hervé BRADOL	Directeur d'étude	6 061 €
Mme Clara NORDON	Directrice Générale	5 675 €
Mr Fabrice WEISSMAN	Directeur d'étude	5 325 €

Les 3 rémunérations ci-dessus correspondent à des postes de salariés de la Fondation MSF.

Ces personnes ne perçoivent que des revenus salariaux. Elles ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (primes, intéressement et/ou participation, avantage en nature). Leur rémunération est versée sur 13 mois.

6 PRINCIPES, REGLES ET METHODES DU C.R.O.D

Généralités

Par application du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 (CROD) ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 (CER) ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Le **CROD** rend compte pour l'année clôturée et l'année précédente de l'origine des ressources, de la destination des dépenses et de leur financement par les ressources de générosité du public.

Le CROD classe les charges en six rubriques distinctes : dépenses de missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions, impôts sur les bénéfiques et reports en fonds dédiés de l'exercice.

Il regroupe les produits dans cinq rubriques distinctes : les produits liés à la générosité du public, les produits non liés à la générosité du public, les subventions et autres concours publics, les reprises de provision et l'utilisation des fonds dédiés antérieurs. Les produits liés à la générosité du public s'entendent comme l'ensemble des dons, legs et donations reçus des personnes physiques et morales ainsi que les produits qui en découlent, comme les produits financiers, les loyers, les plus-values de cessions réalisées sur des biens dont la générosité du public a financé l'acquisition.

Côté dépenses, les dépenses de missions sociales sont distinguées entre celles réalisées en France, celles réalisées à l'étranger, et les versements à d'autres organismes (par opposition aux actions directement mises en œuvre par la Fondation).

Le **CER** rend compte de l'utilisation de la générosité du public (GP) collectée sur l'exercice pour financer les dépenses de l'exercice. Il est complété par un tableau qui récapitule les ressources de GP disponibles en début d'exercice, celles issues du résultat de l'exercice, celles utilisées pour financer les investissements de l'année. Les désinvestissements nets d'actifs antérieurement financés par la GP, intervenus sur l'exercice, constituent un abondement du même montant des ressources de GP de l'année.

6.2 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 111	2 111	2 224	2 224
- Legs, donations et assurances-vie	7	7	189	189
- Mécénat	199	199	163	163
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	484	484	413	413
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	614		805	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	345	270	117	117
TOTAL	3 760	3 071	3 911	3 106
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par la Fondation	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par la Fondation	2 745	1 545	2 278	1 228
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	127	127	231	231
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	285	285	274	274
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	317	299	338	334
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1	0	0	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	0		2	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	84	84	673	497
TOTAL	3 558	2 341	3 796	2 565
EXCEDENT OU DEFICIT	201	730	115	542

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature	0	0	1 536	0
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	0	0	1 536	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	0	0	1 536	0
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	0	0	1 536	0

L'excédent de ressources de générosité du public (GP) sur les emplois de l'année financés par la GP, est de 730 K euros. Cet excédent a financé à hauteur de 38 K euros les investissements de la Fondation. Net de ces utilisations, le montant de GP collecté dans l'année mis en réserve est 692 K euros.

Les tableaux de passage présentés ci-après permettent de faire le lien entre le compte de résultat et le CROD.

Tableau de passage des charges par destination (en Keuros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par la Fondation	Versements à d'autres organismes	par la Fondation	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de stock	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	0	0	655	0	285	0	73	0	0	0	0	0	1 013
Aides financières	0	0	134	127	0	0	0	0	0	0	0	0	261
Impôts, taxes et versement assimilés	0	0	143	0	0	0	1	0	0	0	0	0	143
Salaires et traitements	0	0	767	0	0	0	163	0	0	0	0	0	930
Charges sociales	0	0	357	0	0	0	79	0	0	0	0	0	436
Dotations aux amortissements et dépréciations	0	0	669	0	0	0	0	0	0	0	0	0	669
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84	0	0	84
Autres charges	0	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Charges financières	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations des salariés aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	2 745	127	285	0	317	1	0	84	0	0	3 558

Tableau de passage des produits par destination (en Keuros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Produits liés à la générosité du public			Produits non liés à la générosité du public				Subventions et autres concours publics	Reprises sur provisions et dépréciations	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Cotisations sans contrepartie	Dons, legs et mécénat	Autres produits liés à la générosité du public	Cotisations avec contrepartie	Parrainage des entreprises	Contributions financières sans contrepartie	Autres produits non liés à la générosité du public				
Ventes de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes de prestations de services	0	0	473	0	0	0	119	0	0	0	592
Dons manuels	0	2 111	0	0	0	0	0	0	0	0	2 111
Mécénats	0	199	0	0	0	0	0	0	0	0	199
Legs, donations et assurances vie	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Contributions financières	0	0	0	0	0	0	323	0	0	0	323
Reprises sur amortissements, dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345	345
Autres produits	0	0	3	0	0	0	109	0	0	0	112
Produits financiers	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	8
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	63	0	0	0	63
TOTAL	0	2 317	484	0	0	0	614	0	0	345	3 760

6.3 Les charges par destination

Affectation analytique

Les dépenses sont analytiquement directement rattachées aux activités qui les génèrent.

Ventilation des dépenses de missions sociales

Le CROD impose une présentation des dépenses de missions sociales ventilées entre trois catégories : « actions réalisées en France », « actions réalisées à l'étranger » et « versements à d'autres organismes ».

Détail des missions sociales

La Fondation a pour missions la promotion de l'action humanitaire et sociale en France et à l'étranger ainsi que le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières dans toutes ses activités.

- La promotion de l'action humanitaire et sociale

Cette mission sociale se déploie au travers des activités du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (Crash) qui anime le débat et la réflexion critiques sur les pratiques de terrain et le positionnement public, afin d'améliorer l'action de l'Association Médecins Sans Frontières.

- Le développement d'actions d'innovations médicales

Ces innovations se concrétisent par l'étude, la conception et la production de matériels et techniques médicales adaptés aux conditions de travail des terrains MSF accessibles aux meilleurs coûts possibles.

- Conception d'orthèses 3D (projet 3D)

- Etude sur l'aide à l'interprétation des antibiogrammes (projet AntibioGo)

- Le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières au travers :

- Du renforcement des compétences des volontaires de Médecins Sans Frontières en leur attribuant des bourses d'études afin qu'ils suivent des formations spécialisées.

- De la contribution financière à des projets de l'Association Médecins Sans Frontières porteurs de nouvelles pratiques encore plus efficaces pour répondre aux besoins des populations

Les charges de missions sociales par destination s'élèvent en 2021 à 2 872 K euros, en augmentation de 362 K euros par rapport à 2020. Elles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2020	2021
Projets d'innovation médicale	702	912
Support des opérations MSF	742	1 033
Information et sensibilisation du public	834	800
Versements à d'autres organismes	231	127
Missions sociales	2 510	2 872

Les dépenses détaillées de missions sociales s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2020	2021
<i>Projet 3D</i>	221	136
<i>Projet Antibio</i>	412	444
<i>Projet Test de Diagnostic Rapide</i>	0	44
<i>Fondation FIFHA</i>	3	10
<i>COVID-projet GOMA</i>	5	49
<i>COVID-alerte Niger</i>	61	229
Projets d'innovation médicale	702	912
Bourses d'études	123	131
Support mission sociale	0	136
Charges de gestion immobilière (y compris dotations aux amortissements)	619	766
Support des opérations MSF	742	1 033
Information et sensibilisation du public	834	800

Les **projets d'innovation médicale** totalisent 912 K euros de dépenses, en croissance de 30% sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 .

- ✓ Le projet 3D utilise la technologie 3D pour améliorer l'accès aux prothèses dans nos contextes d'intervention. C'est un enjeu majeur pour que les personnes amputées puissent retrouver leur intégrité physique et leur autonomie. Cet outil particulièrement adapté au terrain est utilisé depuis 2017 par les équipes opérationnelles de MSF à Amman en Jordanie. En 2018, le projet 3D s'est étendu à la conception de masques compressifs du visage pour les grands brûlés, aujourd'hui intégrés à la prise en charge des patients brûlés dans les programmes de MSF à Amman, en Haïti et à Gaza.
- ✓ Le projet Antibio est une application smartphone gratuite qui aide le technicien de laboratoire à interpréter les résultats des antibiogrammes qui, originellement, nécessitent un expert en microbiologie. L'idée d'Antibio est d'assister l'analyse des antibiogrammes dans les pays où il n'y a pas d'accès à ces ressources hautement qualifiées. Elle va permettre l'implantation sur les terrains d'intervention de MSF et au-delà des projets de MSF de laboratoire de bactériologie de qualité même en l'absence d'un expert microbiologiste et dans des contextes difficiles.
- ✓ Alerte Covid-19 est un système de traitement et de notification des alertes de Covid-19. Cette application créée par la Fondation en collaboration avec, Medic Mobile et Google.org à la suite d'une demande du ministère de la santé publique nigérien est aujourd'hui opérationnelle dans tout le Niger. Elle permet d'identifier les cas suspects de Covid-19 et les cas contacts des personnes suspectées d'avoir été infectées. Elle a participé grandement à la stabilisation de la situation sanitaire au Niger et des études sont en cours pour élargir son champ d'action à d'autres épidémies.

Les dépenses d'**information et de sensibilisation du public** correspondent aux coûts du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) pour 800 K euros, principalement constitués de coûts salariaux dont 37 K euros refacturés à l'Association MSF.

Enfin les **versements à d'autres organismes**, soutiens financiers aux projets innovants se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	Entité bénéficiaire	2020	2021
Diatropix	Institut Pasteur Dakar	100	0
Essai clinique du vaccin fièvre jaune	Epicentre	131	127
Versements à d'autres organismes		231	127

L'étude sur la fièvre jaune financée par la Fondation est conduite par Epicentre pour prouver l'efficacité du fractionnement du vaccin contre la fièvre jaune en vue d'initier un changement de pratique à grande échelle en cas d'épidémie.

Détail des charges de recherche de fonds

On distingue les frais d'appel à la générosité publique, les frais de recherche des autres fonds privés et les charges liées à la recherche de subventions et concours publics (financements institutionnels).

Les dépenses de recherche de fonds s'élèvent en 2021 à 285 K euros contre 274 K euros en 2020.

Détail des charges de fonctionnement

Le fonctionnement comprend les activités de gestion générale de la Fondation dont les activités de back office du type comptabilité et gestion de personnel, mutualisées et facturées par l'Association MSF.

Le coût des services de fonctionnement s'élève en 2021 à 317 K euros contre 338 K euros en 2020. Ils représentent une part stable de 9% du total des emplois annuels.

Détail des reports en fonds dédiés de l'exercice

Le montant des fonds affectés collectés dans l'année et non encore utilisés à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à 84 K euros (voir 4.2 « Détail du passif » paragraphe « Fonds dédiés »).

6.4 Les produits par origine

En milliers d'euros	2020	2021
<i>Dons manuels</i>	2 224	2 111
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	189	7
<i>Mécénat</i>	163	199
Dons, legs et mécénat	2 576	2 317
<i>Revenus locatifs des actifs issus de la générosité du public*</i>	404	473
<i>Produits financiers sur placements issus de la générosité du public**</i>	9	11
Autres produits liés à la générosité du public	413	484
<i>Contributions financières avec contrepartie</i>	540	323
<i>Revenus locatifs des actifs non issus de la générosité du public***</i>	95	111
<i>Reprises de subventions virées au compte de résultat</i>	63	63
<i>Refacturations</i>	107	117
Autres produits non liés à la générosité du public	805	614
<i>Reprises provisions</i>	0	0
<i>Utilisations des fonds dédiés antérieurs</i>	117	345
Total produits par origine	3 911	3 760

*loyers perçus sur la location d'actifs dont la générosité du public a financé l'acquisition

**rémunération de la trésorerie constituée des ressources de générosité du public placées

***loyers perçus sur la location d'actifs dont l'acquisition n'a pas été financée par la générosité du public.

Les dons, mécénat et legs collectés sur l'année représentent 2 317 K euros en diminution de 259 K euros par rapport à l'année 2020, marquée par la mobilisation exceptionnelle des donateurs en appui des activités COVID de la Fondation.

Les autres produits liés à la générosité du public s'élèvent à 484 K euros. Ils comprennent l'intégralité des produits financiers et les revenus tirés de la location de 81% des actifs de la Fondation, pourcentage qui correspond à la part des acquisitions immobilières financée par la générosité du public.

Le total des produits lié à la générosité du public s'élève ainsi à 2 801 K euros.

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 614 K euros. Il s'agit principalement de :

- 323 K euros versés par la Fondation Tides au titre d'une contribution financière avec contrepartie telle que la définit le règlement comptable
- 111 K euros de loyers facturés à MSF Logistique et l'Association MSF au titre du site de Mérignac et calculés sur la part de ces actifs non financés par la générosité du public,
- 63 K euros de reprises de subvention d'investissement relatives à l'immobilier de Mérignac,
- 50 K euros de charges locatives facturées à l'euro, l'euro à MSF Logistique au titre de la location du site de Mérignac,
- 44 K euros de frais de personnel facturés à l'euro, l'euro à l'Association MSF au titre de la contribution du personnel du CRASH à la mission sociale d'information et de sensibilisation de l'Association,

7. LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (EN K EUROS)

Le « nouveau » Compte d'Emploi des Ressources (CER) est présenté, conformément au nouveau règlement n°2018-06, en quatre parties :

- Ressources et emplois de la générosité du public de l'exercice ;
- Evolution du montant de la générosité du public non utilisée et libre d'affectation sur l'exercice ;
- Ressources et emplois de la générosité du public qui prennent la forme de contributions volontaires en nature ;
- Fonds dédiés liés à la générosité du public.

Le CER vient préciser l'utilisation de la générosité du public que le CROD a isolé dans la colonne « Dont générosité du public » du tableau des emplois et ressources de l'année.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	1 673	1 460	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par la Fondation	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	2 111	2 224
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	7	189
- Actions réalisées par la Fondation	1 545	1 228	- Mécénats	199	163
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	127	231	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	484	413
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	285	274			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	285	274			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	299	334			
TOTAL DES EMPLOIS	2 257	2 068	TOTAL DES RESSOURCES	2 801	2 989
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	84	497	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	270	117
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	730	542	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	3 071	3 106	TOTAL	3 071	3 106

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 222	1 690
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	730	542
(-) Remboursement d'avance sur financement d'immobilisations	-729	0
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-38	-9
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 185	2 222

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	0	0	Bénévolat	0	0
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL	0	0	TOTAL	0	0

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	754	374
(-) Utilisation	270	117
(+) Report	84	497
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	567	754

Détail des produits dédiés et non dédiés

Conformément à l'article 432-9 du règlement n°2018-6, les produits de la générosité du public sont ci-après détaillés en fonction de la volonté du financeur de les dédier ou non à des projets définis.

Produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et produits non dédiés	EXERCICE 2021		
	Dédié	Non dédié	Total
- Dons manuels	192	1 919	2 111
- Donations et assurances-vie	0	7	7
- Mécénat	45	154	199
- Autres produits liés à la générosité du public	0	484	484
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs	270	0	270
Générosité du public	508	2 563	3 071

Mode de financement des emplois et immobilisations et affectation des ressources collectées auprès du public

L'ensemble des ressources de la Fondation a vocation à financer l'ensemble de ses emplois et de ses investissements, dans la limite de la restriction posée par le Conseil d'Administration à compte du 1^{er} janvier 2016 selon laquelle, les ressources non affectées issues de la générosité du public ne financent aucun investissement lié à l'ensemble immobilier de Mérignac ni aucunes dépenses relatives à l'exploitation de ce site.

Néanmoins, certaines ressources financent prioritairement certains emplois.

Les affectations prioritaires de ressources sont régies par les cinq principes suivants entérinées par le Conseil d'Administration de la Fondation :

- Dans le respect de la volonté des donateurs, les ressources affectées sont intégralement allouées aux dépenses concernées (par exemple : dons dédiés à une thématique particulière).
- Chaque activité génératrice de ressources est financée par les ressources qu'elle génère, sauf affectation contraire par un tiers. Les ressources tirées du patrimoine immobilier sont, dans cette optique, affectées prioritairement au financement de la gestion de ce patrimoine et aux investissements afférents. Ceci concerne en particulier les revenus locatifs.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en priorité pour financer les activités liées aux missions sociales de manière générale et les subventions accordées à d'autres organismes en particulier.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en deuxième ordre de priorité pour le financement des investissements (hors ensemble immobilier de Mérignac), puis pour le financement des frais de fonctionnement et de la recherche de fonds.

- Depuis le 1^{er} janvier 2016, par décision du Conseil d'Administration de la Fondation, les ressources non affectées issues de la générosité publique ne financent aucun investissement lié à l'ensemble immobilier de Bordeaux (Mérignac) ni aucune dépense relative à l'exploitation de ce site.

Utilisation de la générosité publique par catégorie d'emploi

Selon les principes décrits précédemment, en 2021, la Fondation MSF a utilisé 3 024 K euros de ressources de générosité du public sur l'exercice. Au 31 décembre 2021, le solde de ces ressources s'élève ainsi à 2 185 K euros.

La générosité du public finance en 2021 :

- Les emplois de mission sociale à hauteur de 58% pour 1 673 K euros :
 - 99% des activités du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (763 K euros), le reste étant financé par des produits de facturation
 - L'intégralité des bourses d'étude et de recherche octroyés par la Fondation (131 K euros)
 - L'intégralité de la contribution de la Fondation aux projets de l'association Epicentre (127 K euros)
 - L'intégralité des dépenses des projets alerte COVID, 3D, TDR (pour test de diagnostic rapide) pour un total de 468 K euros
 - 45 K euros du projet Antibio, le reste étant financé par la contribution de la fondation Tides et l'utilisation de fonds dédiés antérieurs
 - L'intégralité des dépenses de support aux missions sociales (137 K euros)
- L'intégralité des emplois de recherche de fonds (285 K euros),
- 95% des frais de fonctionnement (299 K euros), le reste étant financé par des produits de refacturation à l'Association MSF,
- 100% des investissements non immobiliers (38 K euros) réalisés pour les projets 3D et Antibio
- 100% de la part de loyers issue de la générosité du public reversée à l'Association MSF qui a avancé les fonds pour le financement des investissements proposés par MSF Logistique.